



DEMANDEURS D'EMPLOI

1. Pour quel trajet ?

- Valable pour un trajet* simple* ou aller-retour en 2^e classe entre deux gares* ou points d'arrêt* belges (points frontières* exclus), déterminés sur l'attestation pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS ou mentionné sur le ticket digital pour les demandeurs d'emploi VDAB.
- Valable uniquement en service intérieur dans les trains (IC, EC, L, P, S, EXTRA, EXP et T, tels que mentionnés dans l'horaire sur [sncb.be](https://www.sncb.be)).

2. A quelle date / quel moment ?

Votre ticket est valable pour un trajet* simple* ou aller-retour*, à n'importe quel moment de la journée, à la date indiquée sur le ticket.

3. Pour qui ?

Pour les demandeurs d'emploi VDAB en possession d'un ticket digital obtenu auprès du VDAB et pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS en possession d'une attestation délivrée par un de ces organismes.

4. Où l'acheter ?

Pour les demandeurs d'emploi VDAB :

Vous demandez votre ticket digital gratuit auprès du VDAB (au plus tard le jour du voyage). Deux possibilités :

- par téléphone via la Ligne de Service du VDAB au numéro gratuit 0800 30 700 (lu. – ve. de 8h à 19h) ;
- par téléphone ou physiquement via votre maison de l'emploi VDAB.

Ce ticket gratuit sera délivré sur votre carte e-ID ou via mail, sous forme d'un PDF.

Pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS :

Achat au guichet ou dans le train (sans supplément « Tarif à Bord* ») sur présentation de l'attestation délivrée par les Services Régionaux de l'emploi FOREM ou ACTIRIS (attestation nominative et non cessible). Votre attestation doit être imprimée (l'attestation présentée sur un appareil électronique n'est pas acceptée).



5. Sur quel support ?

Pour les demandeurs d'emploi VDAB :

Ticket digital émis sur la Carte d'Identité électronique e-ID (pas possible pour des tickets au départ ou à destination de Brussels Airport-Zaventem) ou envoyé par mail sous la forme d'un PDF.

Pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS

Papier (délivré aux guichets) ou Carte émise dans le train* (délivrée sans supplément « Tarif à Bord* »). L'attestation n'est pas un titre de transport.

6. Utilisation / Itinéraires

- Vous devez pouvoir prouver votre identité à l'aide de votre e-ID (ou autre pièce d'identité* valable).
- Votre ticket est valable pour un voyage simple ou aller-retour en 2^e classe sur le trajet et à la date mentionnées sur celui-ci. Chaque trajet doit être effectué avant l'interruption de nuit* du service des trains.
- Votre ticket permet un embarquement depuis la gare de départ à n'importe quel moment de la journée.
- Votre ticket est valable pour un trajet simple ou aller-retour, sans interruption*, par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif* entre votre gare de départ et votre gare de destination. Consultez le planificateur horaire SNCB.
Une correspondance*, telle qu'indiquée par le planificateur horaire SNCB, n'est pas considérée comme une interruption*.
- Le trajet que vous effectuez réellement doit correspondre au trajet indiqué sur votre ticket. Votre ticket n'est pas valable si vous commencez ou terminez votre trajet dans une gare ou un point d'arrêt qui ne figure pas sur votre ticket, même si cette gare ou ce point d'arrêt se trouve sur l'itinéraire entre votre gare de départ et votre gare de destination.
- Lors de l'usage d'un ticket aller-retour, le voyage aller s'effectue avant le voyage retour.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Suppléments »), le code QR figurant sur votre ticket permet de franchir les portiques de la gare de Brussels Airport - Zaventem.
- Votre ticket est non cessible.

7. A quel prix ?

Pour les demandeurs d'emploi VDAB :

Gratuit.

Pour les demandeurs d'emploi FOREM :

L'attestation est nominative et non cessible. Elle est présentée pour l'achat d'un ticket à 75% de réduction par rapport au Ticket Standard de Seconde Classe pour le trajet train mentionné sur l'attestation du FOREM. Néanmoins le prix minimum est d'application (voir Tarifs*)

Ticket aller-retour : vous payez 2 fois le prix du ticket simple.



Si vous achetez votre ticket à bord du train, celui-ci sera émis sans supplément « Tarif à Bord »*.

Pour les demandeurs d'emploi ACTIRIS :

L'attestation est nominative et non cessible. Elle est présentée pour obtenir un ticket gratuit en 2^e classe pour le trajet train mentionné sur l'attestation du ACTIRIS.

Si vous demandez votre ticket à bord du train, celui-ci sera émis sans supplément « Tarif à Bord* ».

8. Suppléments

Voyager de / vers Brussels Airport - Zaventem

- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* de correspondance*, le [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*](#) n'est pas dû.
- **Pour les demandeurs d'emploi VDAB :**
Le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté automatiquement au ticket. Ce supplément est à charge du VDAB. S'il s'agit d'un ticket aller-retour, le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté 2 fois.
- **Pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS :**
Le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté automatiquement au prix du ticket. Ce supplément est à charge du FOREM / ACTIRIS. Lors d'un ticket aller-retour*, le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté 2 fois.

Voyager en 1^e classe avec un ticket de 2^e classe

- Afin de voyager en 1^e classe avec votre ticket de 2^e classe, achetez un SUPPLEMENT 1^e CLASSE (voir fiche [SUPPLEMENT 1^e CLASSE](#)) par trajet simple.

Voyager avec un vélo

- Afin de voyager avec votre vélo non-pliable, vous achetez un [SUPPLEMENT VELO](#) (voir fiche SUPPLÉMENT VÉLO) par trajet simple.

Voyager avec un animal domestique

- Afin de voyager avec votre animal domestique non-enfermé, vous achetez un [SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE](#) (voir fiche-produit SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE) par trajet simple.

9. Remboursement

Pour demandeurs d'emploi VDAB et ACTIRIS : pas d'application.

Pour les demandeurs d'emploi FOREM :

Pour le remboursement des tickets complètement inutilisés, vous pouvez vous adresser au Service clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet. Le remboursement est possible :



- jusqu'à la veille de la date de début de validité (pour les tickets achetés à l'avance) ;
- dans les 30 minutes après l'achat (pour les tickets achetés le jour même).

Votre ticket n'est pas remboursable :

- Si vous l'avez acquis sur restitution d'un bon de compensation ou chèque vert.
- en cas de vol ou de perte.

10. Autres avantages

Tarif voyageurs parkings SNCB

Votre ticket train vous donne droit à un tarif réservé aux voyageurs train dans les parkings payants SNCB. Scannez le code QR de votre ticket à la borne de paiement du parking afin de profiter du tarif préférentiel pour voyageurs train. Vous avez accès à la réduction sur la formule parking à la journée.

Les tarifs des parkings sont disponibles sur [sncb.be](https://www.sncb.be).

Enfants de moins de 12 ans accompagnés

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans (pas de ticket émis) accompagnés d'une personne de 12 ans ou plus ayant un titre de transport valable (maximum 4 enfants de moins de 12 ans par accompagnant, sauf si ils appartiennent à un même ménage*). Un document officiel valable (carte d'identité, carte Isi+, passeport) prouvant l'âge de l'enfant est indispensable lors du voyage.

Voyager avec vos bagages accompagnés gratuits

Vous pouvez emporter gratuitement 3 bagages à mains par voyageur, faciles à transporter (mallettes, sac à dos, valises,...) pour un total de 30 kg par personne. Vous devez surveiller vous-même vos bagages à main et les munir d'une étiquette nominative (consultez la fiche-produit [BAGAGES ACCOMPAGNES GRATUITS](#) afin de connaître toutes les dispositions).